



Communiqué de presse

Les inégalités Femmes / Hommes au travail, l'Insee les décrit très bien, l'Insee employeur les maintient très bien aussi !

Les enquêtrices et enquêteurs de l'Insee revendiquent de meilleurs salaires et des remboursements de frais à la hauteur de leurs dépenses réelles.

Plus de 500 enquêtrices et enquêteurs ont signé une pétition et entamé un mouvement de rétention d'enquêtes

Elles et ils revendiquent également une meilleure prise en charge des arrêts maladie. En effet, leur statut de non titulaires rend compliquée la gestion de ces arrêts, générant des situations individuelles difficiles

Enfin, leur charge de travail est en croissance constante : la direction de l'Insee en demande toujours plus, et le tout sans réelles augmentations !

Voir le tract et la pétition : <https://www.cgtinsee.org/personnels/enquetrices-et-enqueteurs/article/enquetrices-et-enqueteurs-de-l-insee-stop-a-la-baisse-de-pouvoir-d-achat-et-aux>

Collecter des informations socio-démographiques, un métier essentiellement féminin

Déterminer le taux de chômage, l'indice des prix, la répartition des dépenses des ménages,... tout cela commence par une collecte « sur le terrain » réalisée par près de 900 enquêtrices et enquêteurs de l'Insee (15 % des personnels de l'Insee). Cette collecte se fait au domicile des personnes enquêtées ou dans les commerces, sur tout le territoire.

À l'Insee la catégorie de personnel la plus féminisée, celle des enquêtrices, avec 83 % de femmes, est aussi la plus précaire et la moins bien rémunérée.

Elles sont contractuelles depuis 2013, mais avant de pouvoir décrocher un CDI, elles doivent passer par au moins 6 ans de CDD, ce qui maintient une précarité de l'emploi pour près de 40 % d'entre elles. Et surtout l'Insee maintient volontairement les enquêtrices et enquêteurs dans une précarité salariale par des contrats en dessous d'un temps plein : près de la moitié des enquêtrices et enquêteurs ont un contrat à temps incomplet.

Pour un temps plein une enquêtrice de l'Insee touche environ 1 200 € mais avec un contrat à 70 % ce salaire ne se monte plus qu'à 840 €... En plus de cela l'Insee leur impose des contraintes temporelles tout au long de l'année qui les empêchent dans les faits de trouver un emploi pour compléter ce salaire.

A l'Insee, les inégalités salariales entre hommes et femmes... sont comme ailleurs en défaveur des femmes !

Le taux global de féminisation des personnels de l'Insee est de 57 %. Mais cette répartition est disparate, comme chez d'autres employeurs publics, en fonction de la catégorie et donc du salaire!

35 % de femmes chez les hauts cadres, 47 % chez les cadres A, 60 % chez les cadres intermédiaires (cadres B), 71 % chez les cadres d'exécution (catégorie C) et 83 % chez les enquêtrices non titulaires : cherchez l'erreur !

Malgré des efforts récents dans les nominations à des postes de responsabilités, l'Insee s'intéresse peu aux personnels les plus précaires, qui se trouvent être largement majoritairement des femmes, ne déparant pas dans un ministère des finances où la question de l'égalité Femmes / Hommes est cantonnée de longue date à des micros-campagnes de communication.

Le 6 mars 2018